

Communiqué de presse



L'essentiel & plus encore

Infogérance : Les organismes de sécurité sociale font confiance à la MSA et son système d'information de santé

Bobigny, 27 mai 2021

Grâce à son savoir-faire, la MSA développe depuis plus de 15 ans des partenariats informatiques avec les organismes de sécurité sociale (régimes spéciaux et mutuelles), afin de leur permettre d'utiliser son système d'information de santé.

Actuellement, six organismes de sécurité sociale ont confié leur infogérance à la MSA pour optimiser l'efficacité de leur gestion de l'assurance maladie, réduire les coûts de gestion et améliorer la qualité de service.

Au total, ces partenariats représentent un volume financier d'environ deux milliards d'euros de prestations annuelles sur le risque maladie au bénéfice des 800 000 ressortissants.

Depuis 2005, la MSA met à disposition son système d'information de santé à d'autres organismes de sécurité sociale :

- Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (2005)
- Caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP (2008)
- Caisse des Français de l'Étranger (2019)
- Fonds de sécurité sociale de l'Assemblée nationale (2020)
- Régime autonome de sécurité sociale du Sénat (2020)
- Mutuelle autonome générale de l'éducation (2020)

Les partenaires de la MSA peuvent ainsi bénéficier d'un système d'information dédié à la gestion simultanée de la part régime obligatoire, régime spécial et part complémentaire, et répondant aux standards de l'assurance maladie.

Le système d'information de santé de la MSA permet d'assurer la gestion d'un ensemble d'activités : la gestion des droits des ressortissants ; la production et la gestion des cartes Vitale ; le contrôle médical ; le remboursement des soins ; la comptabilité ; la prévention.

Au-delà de l'infogérance, certains de ces régimes spéciaux sollicitent également la délégation de gestion de leurs activités auprès de la MSA. Ces activités déléguées au régime agricole peuvent concerner notamment le remboursement des frais de santé, la comptabilité, le traitement des appels téléphoniques et des courriers des ressortissants.

« Les organismes de sécurité sociale font confiance à la MSA pour améliorer l'efficacité de leur gestion de l'assurance maladie. Notre système d'information de santé repose sur des technologies performantes sur lesquelles les équipes informatiques de la MSA ont développé un fort savoir-faire. »

François-Emmanuel Blanc, directeur général de la Caisse centrale de la MSA

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Valentin Bernard

01 41 63 89 23

bernard.valentin@ccmsa.msa.fr

@msa_actu

19 Rue de Paris – CS50070

93013 Bobigny Cedex